



licenciement pas dans les règles..

Par **batyman**, le **27/01/2010 à 14:36**

Bonjour et merci de votre attention,

Je suis actuellement salarié d'une petite boutique depuis mai 2008. Mon chef m'a remis un courrier en décembre m'informant de la fermeture de magasin à la fin du mois de janvier. Il m'informe également de ma mutation vers Orléans (alors que je suis à Poitiers). J'ai répondu à son courriers 2 fois par lettre recommandée avec accusé de réception afin de l'avertir de mon refus de mutation. Je lui demande quel va être le motif du licenciement et me dit que il sera pour abandon de poste. Je précise que ni lettre, ni entretien préalable au licenciement, ni préavis de licenciement ont été effectués. Il y a effectivement une clause de mobilité dans mon contrat mais ne doit-il pas y avoir une zone géographique ? Quels recours puis-je avoir? Puis-je prétendre à des droits assedic (y aura t-il de la carrence ?).

Bien cordialement.